

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 3

Votants : 22

- dont « pour » : 22

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 juillet 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean (*départ après la question 23*) et NICOLAS Yves (*départ après la question 23*).

EXCUSES : Mmes PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel suppléé par M. JEAN Daniel, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel et BEHETS Jan ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/143**OBJET : COMPETENCE GEMAPI – ENGAGEMENT DES TRANCHES OPTIONNELLES DE L'ETUDE HYDROMORPHOLOGIQUE DE L'UBAYE**

Le conseil de communauté,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité, dans le cadre de sa compétence GEMAPI, d'améliorer la connaissance des cours d'eau et enjeux associés, de disposer d'outils pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, et d'établir un programme d'actions ;

CONSIDERANT le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse 2016-2021 et l'orientation fondamentale 6-A qui préconise de restaurer ou préserver un espace de bon fonctionnement pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau ;

CONSIDERANT l'intérêt d'intégrer dans l'étude hydromorphologique le torrent de Faucon, le Riou Bourdoux, le Parpaillon et le Grand Riou de la Blanche, ces derniers faisant partie des principaux cours d'eau de la Vallée de l'Ubaye, présentant différents enjeux et ayant, pour certains, fait l'objet de crues récentes ;

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'une autorisation environnementale et d'une déclaration d'intérêt général, d'y intégrer des mesures pluriannuelles d'entretien et de gestion post-crue (ripisylve, gestion des embâcles et atterrissements, curages post-crue et zones de dépôts des matériaux) ;

CONSIDERANT l'aide financière de 50% accordée par l'Agence de l'Eau pour la réalisation des tranches optionnelles ;

CONSIDERANT les crédits inscrits au budget 2019 ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Libellés	Part. %	Montant H.T.	Part. %	Montant H.T.
			Avec participation de la région	
Tranches optionnelles				
Option 2 Torrent de Faucon		2 950,00 €		2 950,00 €
Option 3 Riou Bourdoux		2 950,00 €		2 950,00 €
Option 4 Parpaillon et Grand Riou de la Blanche		6 950,00 €		6 950,00 €
Option 5 Autorisation et DIG		2 925,00 €		2 925,00 €
Impression des rapports papiers (exemplaires communes et enquête publique)		2 400,00 €		2 400,00 €
Montant Total H.T.	100%	18 175,00 €	100%	18 175,00 €
Participation Agence de l'Eau	50%	9 087,50 €	50%	9 087,50 €
Participation Région SUD			30%	5 452,50 €
Autofinancement CCVUSP H.T.	50%	9 087,50 €	20%	3 635,00 €
Autofinancement CCVUSP T.V.A.		3 635,00 €		3 635,00 €

VU sa délibération 2018/157 du 19 juin 2018 fixant le champ de la compétence GEMAPI ;

Après délibéré,

- **SOLLICITE** une aide complémentaire de 30% de la Région SUD dans le cadre d'un avenant à la convention initiale portant sur la tranche ferme.
- **DECIDE** d'engager les tranches optionnelles 2 à 4 (Torrent de Faucon, Riou Bourdoux, Parpaillon et Grand Riou de la Blanche) et la tranche optionnelle 5 (autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général).
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Sophie VAGINAY

